

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-79 MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PROGRAMME EDUCATIF SCOLAIRE 2022-2023

Date de la convocation  
15/11/2022

Le 22 novembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGÈRE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise			X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		C. HORNEBECK	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		M.H. MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**CODE PROJET : 7101 Classes Parc**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**  
**Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**  
**Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial**

**Contrat de Parc 2018-2022 – Fiche action n°26**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président ;

**Vu**, la délibération n°B.2019-111 du 03 décembre 2019 portant sur le Programme éducatif scolaire 2019-2020 ;

**Vu**, la délibération n°B.2022-51 du 14 juin 2022 portant sur le Programme éducatif scolaire 2022-2023 ;

**Considérant :**

- que les missions des Parcs naturels régionaux, définies par le Code de l'environnement, visent à :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche ;

- le projet de Charte 2018-2033, tels notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (Concevoir un programme éducatif territorial)

**Contexte**

---

Pour l'année 2022-2023, 6 thèmes de découverte sont proposés aux écoles primaires du territoire du PNR :

- 1) " PETITS MAIS VITAUX " ... **LES POLLINISATEURS**
- 2) "REVENONS A NOS MOUTONS"... **PASTORALISME ET PAYSAGE**
- 3) UNE VIE LA NUIT, enjeux liés à la **préservation d'un CIEL NOIR**
- 4) LA LENGA DE CHAS NOS ... INITIATION A L'**OCCITAN**
- 5) DE LA SOURCE AU ROBINET... **L'OR BLEU**
- 6) LA **FORET** DE A A Z

Afin de répondre positivement aux choix des écoles ayant répondu suite à l'envoi, en septembre 2022, des propositions thématiques et face à l'engouement du programme « Une vie la nuit » nécessitant un coût plus élevé (intégration d'une nuitée), il apparaît nécessaire de réétudier le budget du programme éducatif 2022-2023, validé par délibération n°B.2022-51 du 14 juin 2022.

#### **Description du projet :**

Il est proposé de modifier la répartition de l'enveloppe allouée en augmentant la partie dédiée aux prestations éducatives, et en contrepartie diminuer le budget alloué à la journée de restitution pour les différentes classes bénéficiaires. En conséquence, l'enveloppe globale du programme éducatif 2022-2023 n'évolue pas.

Les modifications sont les suivantes :

#### **Budget et Plan de financement original**

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestations éducatives (marché public)	27 000 €	Europe ITI-FEDER (60%)	19 800 €
Journée de restitution (spectacles ou ouvrages pédagogiques, frais de bouche et transport des élèves) – pour 15 classes	6 000 €	Région Nouvelle Aquitaine (20%)	6 600 €
		DREAL (6%)	2 000 €
		Autofinancement PNR (14%)	4 600 €
<b>Coût total en TTC</b>	<b>33 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 000 €</b>

#### **Budget et Plan de financement modifié :**

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestations éducatives (marché public)	28 000 €	Europe ITI-FEDER (60%)	19 800 €
Journée de restitution (spectacles ou ouvrages pédagogiques, frais de bouche et transport des élèves) – pour 20 classes	5 000 €	Région Nouvelle Aquitaine (20%)	6 600 €
		DREAL (6%)	2 000 €
		Autofinancement PNR (14%)	4 600 €
<b>Coût total en TTC</b>	<b>33 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 000 €</b>

Les recettes prévisionnelles sont indiquées sous réserve :

- i) de la validation du futur contrat de Parc et la fiche action dédiée aux programmes éducatifs du Pnr ML, ce dans les mêmes proportions que les contrats de Parc précédents.
- ii) de la programmation européenne FEDER Régional en cours de validation par les services de la Région en lien avec la commission européenne

## Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les modifications budgétaires permettant de répondre aux souhaits des écoles ;
- d'autoriser le Président à :
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

## LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE :

- de valider les modifications budgétaires permettant de répondre aux souhaits des écoles ;
- d'autoriser le Président à :
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 12 / Votants : 15 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus

Pour Extrait certifié conforme

Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 30.11.22 Et qu'elle a été affichée le 30.11.22

REÇU LE  
30 NOV. 2022  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORREZE)

*Ph. Brugere*

